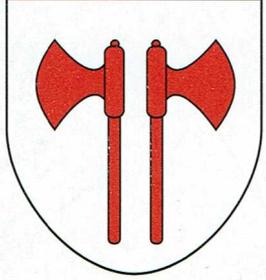


BOURBRIAC

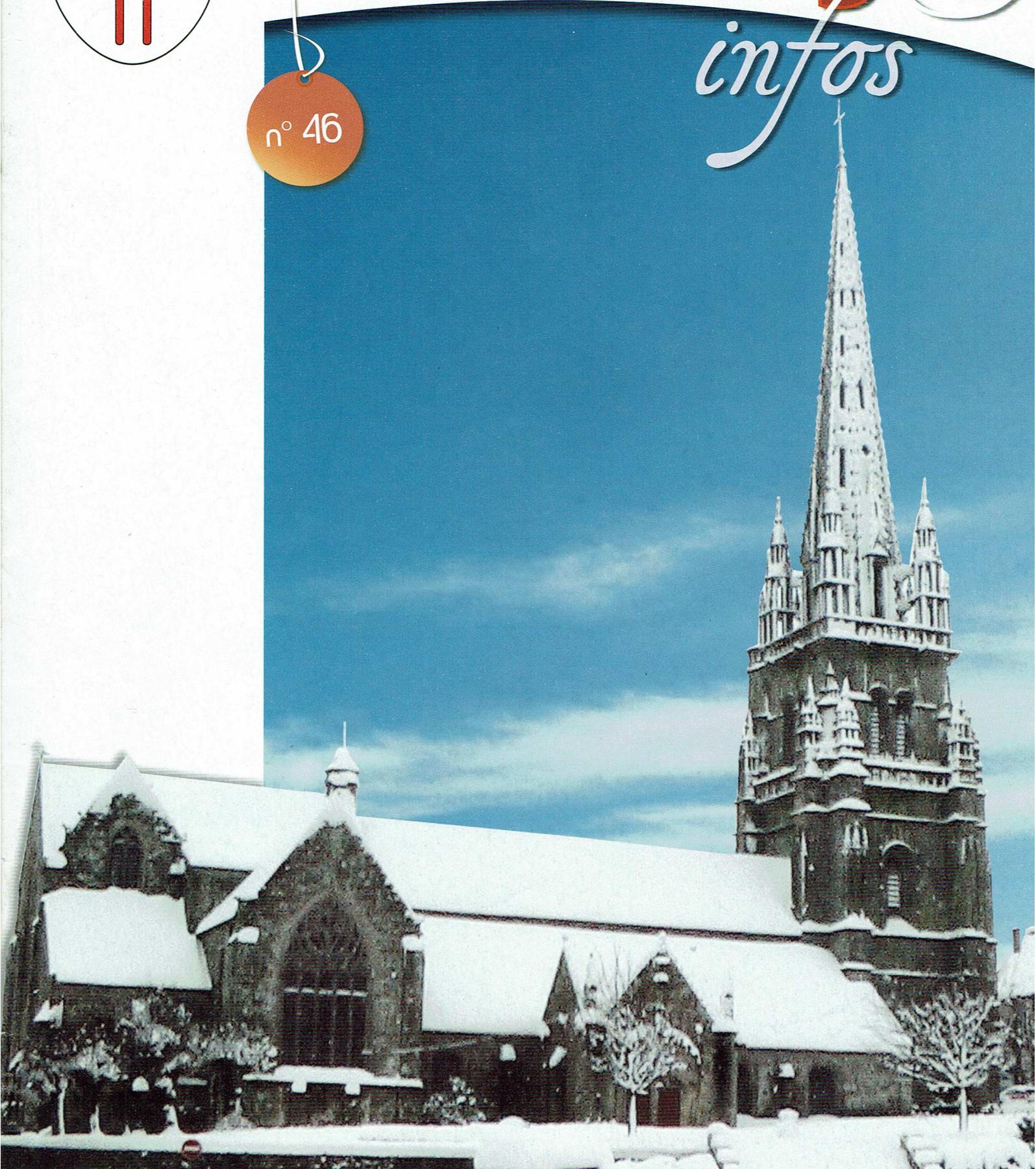


Boulvriag



n° 46

infos



Annuaire municipal

MAIRIE - 11 place du Centre
Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h à 12h
Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17
mairie.bourbriac@wanadoo.fr
www.bourbriac.fr

MISSION LOCALE (Mairie) - 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
+ Rendez-vous
Tél. : 02 96 40 17 30

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 2^{ème} étage de la mairie
Ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 14h à 18h,
le vendredi de 16h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h -
FERMÉE Août et Noël
Tél. : 02 96 43 62 25
cyber.bourbriac@wanadoo.fr

PERCEPTION - Permanences en mairie : mardi de 9h à 11h45
Tél. : 02 96 40 16 70

A.P.I.A.M.H. Association pour l'Intervention Auprès des Malades et Handicapés
2, pl. du Vally 22200 Guingamp
Perm. : mairie 3^{ème} lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous
Tél. : 02 96 44 41 08 - 06 63 80 36 59

C.P.A.M. - Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois de 11h00 à 12h30 -
Mairie - sur rendez-vous

ASSISTANTES SOCIALES : sur rendez-vous en mairie - M.S.A.
Tél. : 02 96 40 10 40

CENTRE MÉDICO-SOCIAL de Guingamp et Régime général
Tél. : 02 96 40 10 30
En mairie sur rendez-vous

S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile) -
1, rue de Tournemine
Bureau ouvert de 13h30 à 17h30 et samedi 8h30 à 12h00
Tél. : 02 96 43 49 28
Fax : 02 96 43 49 29

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 1, rue de Tournemine
Ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél. : 02 96 43 60 11
Fax : 02 96 43 69 98
communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

DÉCHETTERIE - route du Danouët
Ouverte le lundi de 13h30 à 17h30
Les mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE - 17 rue des Menhirs
Ouverture bureau : lundi 8h00 à 12h00 - samedi : 14h00 à 18h00
Tél. : 02 96 43 40 18 ou 17

SOUS-PRÉFECTURE de Guingamp - 34, rue Maréchal Joffre
Tél. : 02 96 40 16 40
Renseignements relatifs aux démarches administratives
Tél. : 08 21 50 30 22

Tarifs communaux 2010

CONCESSIONS au cimetière communal

- 30 ans 115,46 €
- 50 ans 208,56 €

CONCESSIONS colombarium

- 15 ans 188,60 €
- plaque 94,33 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- par m3 d'eau consommé 1.56 €

TAXE DE RACCORDEMENT aux égouts 1 200,00 €

GARDERIE

- > le soir 0,96 € / heure,
payable à la ½ h
Tarif minimum 5€/trim.

CANTINE

- > enfants maternelles 2,46 €
- > enfants primaires 2,75 €
- > adultes 5,70 €

BIBLIOTHÈQUE

- > tarifs individuels 10,00 €
- > tarifs familiales 15,00 €

Salle des forges 2010

	LOCALES	EXT.
BALS -FEST DEIZ- FEST NOZ	275,24	416,82
1 REPAS AVEC CUISINE	366,21	454,89
2 REPAS AVEC CUISINE	453,18	568,62
1 WEED-END AVEC CUISINE	566,90	634,57
GRANDE SALLE SANS CUISINE POUR BUFFET	275,24	295,68
GRANDE SALLE SANS CUIS. ASSEMBLÉE-CONG	226,90	275,24
PETITE SALLE RÉUNION	Gratuit	70,54
PETITE SALLE SANS CUIS. POUR BUFFET	90,98	137,03
ARBRE DE NOËL GRANDE SALLE	Gratuit	137,03
SÉANCES CULTURELLES AVEC ENTRÉES		
PAYANTES GRANDE SALLE	137,03	226,90
GRANDE SALLE AVEC LOTO	275,24	295,68
CONCERT	703,98	
RÉVEILLON DANSANT	568,62	
FEST NOZ DE FIN D'ANNÉE	416,82	
MARCHANDS AMBULANTS SANS ÉLECTRICITÉ	22,76	31,83
SALLE COMMUNALE ST HOUARNEAU	90,98	

Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location. (cf.Planning p22)

Sommaire

Informations Annuaire Municipal Tarifs communaux	2
Edito Le mot du sénateur maire	3
Etat Civil Naissances Mariages Décès	4
Conseils municipaux	6
Théâtre	11
Salle des Forges	12
Théâtre	14
Suite Conseil Municipaux	15 à 19
Info	20
Planning Salle des Forges	22
Bibliothèque	23



L'année 2010 dans ses premiers jours restera comme celle des pires chutes de neige qu'aura connues notre région depuis 1955.

Bien sûr notre solidarité s'exprime d'abord envers ceux qui ont eu à pâtir de ce phénomène, en particulier les exploitants agricoles dont un certain nombre a vu ses bâtiments s'effondrer. Dans un contexte économique déjà difficile, cet épisode est douloureusement ressenti.

Pour les collectivités, le coût financier n'est pas neutre : le seul Conseil Général aura consacré 1 million d'euros au déneigement, quant à la commune de BOURBRIAC, il lui en a coûté environ 10 000 €.

Au-delà des inconvénients et des difficultés, il faut relever ce que cet événement aura porté de valeurs positives, en particulier l'entraide et la solidarité.

Solidarité des agriculteurs qui ont déneigé les routes et dégagé certains villages isolés, solidarité entre voisins, disponibilité du personnel communal, des élus, des entreprises locales, permanence des soins apportés, à domicile, aux personnes par le SAMAD et les infirmières libérales, patience et compréhension de la population.

Dans un monde vite qualifié d'individualiste, cela nous montre que la cohésion sociale sait toujours se manifester dans les situations difficiles. C'est l'une des chances de nos territoires.

**Le Sénateur-Maire
Yannick BOTREL**

RÉDACTION
Commission
Information et
Communication de
l'équipe municipale
de Bourbriac

CONCEPTION
& IMPRESSION
Roudenn Grafik
Guingamp
Tél. : 02 96 119 700

Nécrologie

M. Louis BOURGES, Ancien Maire.

M. Louis BOURGES s'est éteint le 14 février dernier au village de Cosquer-Lanniou où il était né en 1921. Longtemps impliqué dans la vie de la Caisse Locale d'Assurances Agricoles, il s'est présenté à la tête d'une liste aux élections municipales de 1983. Ayant obtenu la victoire, M. Louis BOURGES a été élu Maire de BOURBRIAC, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1989.

Dans l'intervalle, il s'est présenté aux élections cantonales de 1985 qu'il a emportées devant au second tour M. Roger LE BAHÈRS, Conseiller Général sortant. A l'assemblée départementale, où il va siéger durant sept ans, il appartient à la commission de l'Agriculture et de l'Aménagement Rural.

Lors de l'hommage qui lui a été rendu à l'église de BOURBRIAC, M. l'abbé BONNIEC a souligné les fortes convictions chrétiennes qui ont guidé sa vie.

De son côté, le Sénateur-Maire, Yannick BOTREL a insisté sur la hauteur de vue que M. Louis BOURGES savait donner à ses interventions publiques ainsi que l'esprit de tolérance et de respect d'autrui qui le guidait dans son action.

Il a présenté à Madame BOURGES et à toute sa famille les condoléances du Conseil Municipal et de la population de la Commune.



Naissances

COATRIEUX Steven
COATRIEUX David &
LE BIHAN Virginie
RUE DE TOURNEMINE

JOUAN Théo
JOUAN Frédéric &
PERRON Thiphaine
KERBORGNE

LE MORELLEC Anaïs Lucile
LE MORELLEC Erwan & Solenn
KERLO VRAZ

**BELHACHE Rayan William
Bernard Pascal**
BELHACHE William & Claudine
RUE DE GOAS AR MOGN

KERAVIS Martin
KERAVIS Ollivier &
COATRIEUX Anne Valérie
RUBERTEL

JOUNO Laurine
JOUNO Julien &
QUEMENER Solenn,
4 RUE DU TUMULUS

**MENEZ Malo Bernard Alain
André**
MENEZ Sébastien &
KUNTZ Jennifer
3 RUE DE TOURNEMINE

**CRÉPIEUX Louna Anne
Thérèse Elise**
CREPIEUX Emmanuel &
TOUCHERY Sandrine
PENKER LOJOU

LE GALL Inès
LE GALL Laurent &
TRUBUILT Stéphanie
KOAT NESTIC

CRAVEN Oliver Michael
CRAVEN Matthews George &
Matthews Jean
KERIOLET

**BRIOU Léane Raymonde
Viviane**
BRIOU Julien Nicolas &
TRIVINO Céline
GOAS PRENN

LE JOUAN - MERRIEN Loann
LE JOUAN Sébastien &
MERRIEN Nolwenn
TY GLAS

CONAN Maëva
CONAN Johann &
LAHAYE Marie Laure
NONENOU

LE VERGE Hugo
LE VERGE Sébastien &
CHEVANCE Frédérique
21, PLACE DU CENTRE

**LABORDE Andgel, Alette,
Françoise**
LABORDE Vincent, &
TOUREL Aurore
LES FORGES

MAHE Envel Briec
MAHE Fabien & LE NY Sophie
LOGORAY

PERRET Melvyn Yvon Marcel
PERRET Olivier &
LE FLOHIC Adeline
LANGOAT HUELLAN

GRAYO Yoris
GRAYO Jean-Paul &
LE BARS Elodie
19, RUE D'AVAUGOUR

HELARY Nolan Alain Marcel
HELARY Goulwen &
RICHON Elodie
LA CROIX DU GARNEL

COATRIEUX Enzo
COATRIEUX Franck &
RUBEUS Stéphanie
KERJOLY

LE BOZEC Julia
LE BOZEC Cédric &
BENOIT Clémentine
GOAS PRENN

**THENARD Kacey, Richard,
Temis**
THÉNARD Bruno &
FAURE Emeline,
CREC'H MEZLE

LE BIZEC Margot
LE BIZEC Laurent &
LE GUELAFF Julie
5, RUE DE TOURNEMINE

**GUERIN Enzo Dylan Michaël
Jacques**
GUERIN Michaël & EGU Jennifer
28, RUE D'AVAUGOUR

LE FOLL Laora
LE FOLL Stéven &
JAGU Mélanie
LOGORAY

Mariages

**LE GOFF Jacky
& RICHARD Fanny Audrey**
CREC'H MEZLE

**JÉGOU Bruno
& MEYNIER Anisia Jocelyne
Stéphanie**
KERLIVIOU

**LOZAHIC Eric Emile Marie
& HAMON Thérèse Marie-
Annick**
REST VRAZ

**DEVERT Michael, David
& HERTZ Rachel Hélène Edith**
17, RUE DES MENHIRS

**LE GALLOU Reynald Yann
Arnaud
& HUE Céline Karine
Christine**
19, LOT DU COURJOU

**NICOLAS Michel
& LE FRIEC Régine**
LANGOAT

**LE BARS Eric François Marie
& RENON Valérie Isabelle**
PEN AN GOLLOT (PLOURAC'H)

**GUEGAN Eric Jean-Noël
& RIOU Delphine Nadine**
13, RUE DE TOURNEMINE

**STEPHAN Sébastien
& MAHE Anne**
2, PEN AR HOAT (LE MERZER)

**LE JEHAN Anthony
& DALMAR Magalie**
2, RUE DE GOAS AR MOGN

**BECAM Christophe
& TAYLOR Mathilde Francis**
Sarah Pascale
KOAT NEGARET

**CONNAN Jérôme
& PHILIPPE Audrey**
NONENOU

**NICOLAS Rachel Louis
Sylvain
& CHENY Laëtitia**
KERLO VRAZ

**PIAUD Stéphane, Henri
& MANDRILLON Valérie**
Virginie Florence
TY PRIT

**CHUNIAUD Sylvain Roger
André
& STEPHAN Hélène**
7, LA FURETAIS (BOUVRON)

Décès

LE PAGE Eugène Yves Marie
FOYER LOGEMENTS

RIO Marie-Joseph
FOYER LOGEMENTS

CONNAN Marcel Marie
FOYER LOGEMENTS

CLECH Alexis François
KERMABRINO

LE BIHANIC Denise,
veuve LE GLOAN
RUE DE GOAS AR MOGN

L'ESCOPI Hugnette
RUE D'AVAUGOUR

CONNAN Louis Léon Marie
KERIVOA

LE MOAL Yvette Louise Marie
KERMOAL

LE GAC Jean Baptiste
KERGUS

**LOZAHIC Amélie Marie-
Françoise,**
Veuve DIRIDOLLOU
FOYER LOGEMENTS

HERVIOU Jeanne,
veuve HUONIC
GROAS AR MOGN

CONNAN Marie Augustine,
épouse LE LAY
LOT. DE KERKUS

FLOCH Marie Hélène,
veuve BLANCHARD
FOYER LOGEMENTS

LE ROY Marie Madeleine
RUE DE L'ARMOR

MARTIN Jean Michel
RUE DU TÉLÉGRAPHE

LE NY Yvette-Marie,
veuve DISDERO
FOYER LOGEMENTS

COATRIEUX Jean Marie,
ROSCARADEC

**GUILLAUME Simone Marie
Ambrosine,**
veuve LE GALL
VILLENEUVE CHERMAT

LE LAY Jeanne Marie,
veuve CHEVANCE
GOAS PRENN

ANDRE Albert Marie,
FOYER LOGEMENTS

**LE MOAL Yves Marie
Raymond**
REST KOAT MEN

RANNOU Solange Marie,
veuve LAGADEC
SAINT HOUARNEAU

CADOUDAL Marie Anne,
veuve CONNAN
KERANFLEC'H

**LE COZ Germaine Marie
Angélique,**
épouse LE PARC
LEINDEVET

LE PROVOST Louis Joseph
ROSCARADEC

LE GOFF Yves Marie
KERMOAL

**RIVOALLAN Christiane,
Marguerite, Marie,**
veuve CAPITAINE
2, RUE HENT DRÉ

LE GUILLOUZIC Annick,
épouse LE RUDULIER
CORNANBUAL

**LE CHEVILLIER Denise Marie
Thérèse,**
veuve THORAVAL
21, RUE DU TÉLÉGRAPHE

SAVEAN Christiane Marie,
veuve COJAN
19, RUE DES MENHIRS

Compte rendu de la réunion du 27 février 2009

ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT IDER et DE LA RUE PORS KERGUS

Le Conseil municipal décide de confier l'aménagement de la rue de Pors Kergus et de la rue de Pont Ider à l'entreprise SPTP pour un des montants respectifs de 3 255 € HT (rue de Porz Kergus) et 11 488.10 € HT (rue de Pont Ider).

MISE A LA COTE DE TAMPONS :

RUE DE L'ARMOR, RUE D'AVAUGOUR et RUE GOAS AR MOGN

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux de mise à la cote des tampons rue de l'Armor, rue d'Avaugour et rue Goas Ar Mogn à l'entreprise Héлары pour un montant de :

rue de l'Armor 11 785 €
rue d'Avaugour 1 869 €
rue Goas ar Mogn..... 7 832 €

TRAVAUX EGLISE DE BOURBRIAC – programme 2009 – demande de subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à réaliser à l'église de Bourbriac au cours de l'année 2009.

Il s'agit de la mise en œuvre d'un revers pavé le long de l'élévation Sud, côté Ouest, le rejointoiement général de la baie Ouest de l'église, la restauration de deux portes extérieures du porche Nord ainsi que la fourniture et la pose de trois menuiseries neuves avec la mise en peinture d'une porte de la sacristie de l'église :

Le Conseil Municipal, à l'una-

nimité : approuve les travaux proposés pour un montant HT de 20 000 € et sollicite l'aide financière de l'État (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux. Selon le plan de financement suivant :

Subvention Etat 40%
8 000 €
Subvention Région 30 %
6 000 €
Subvention Département 25 %
5 000 €
Autofinancement + TVA
4 920 €

COMITE DE SERVICES AUX PERSONNES : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de soutien financier du Comité de Services aux Personnes pour le fonctionnement d'un service d'auxiliaires de nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande de soutien financier au SAMAD pour un montant de 821.00 €.

COURSE CYCLISTE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de participation financière ci-dessus pour un montant de 450. €.

TARIFS CANTINE MUNICIPALE 2009

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants applicables au 1^{er} Avril 2009 :

enfants (primaire)
2.70 €

enfants(maternelles)
2.41 €
adultes
5.59 €

LOGEMENTS SOCIAUX : SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Monsieur MARREC de réalisation de logements sociaux sur la Commune de Bourbriac. Monsieur MARREC peut bénéficier d'une subvention de l'ANAH sur la base d'un plafond de montant maximum de travaux de 500 € / m² sous réserve d'une participation financière de la commune. La subvention attendue de la commune est de 5 % soit 25 € / m² maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide à Monsieur MARREC pour son projet de logements sociaux à hauteur de 5 % soit maximum 25 €/m².

DEMANDE D'AVANCE SUBVENTION / OGECE ECOLE SAINT BRIAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 5 500 € d'avance sur la subvention de 2009.

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT COMMUNAL DU COURJOU

Le Conseil Municipal vote le projet d'éclairage public du lotissement communal du Courjou présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 37.400 € T.T.C La commune

percevra une subvention de 40%.

OCCUPATION D'UN BUREAU

Le Maire de la commune est également sénateur du département et souhaite à ce titre tenir une permanence et disposer d'un bureau à la mairie qui serait occupé par son assistante parlementaire pour une période de quatre mois. Monsieur

le Maire se retire afin de laisser le Conseil Municipal délibérer. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant forfaitaire de participation à 150 € par mois.

LEVER TOPOGRAPHIQUE / AMENAGEMENT DU BOURG ET DE L'ENTREE NORD

Le cabinet de géomètres retenu par la commission d'appel d'offres, réunie le 05/02/2009,

est AT Ouest pour un montant de 1 734.20 €.

LEVER TOPOGRAPHIQUE / AMENAGEMENT DE LA ZONE DE KOZ KASTELL

Le cabinet de géomètres retenu par la commission d'appel d'offres, réunie le 05/02/2009, est AT Ouest pour un montant de 2 212,36 €.

Compte rendu de la réunion du 27 mars 2009

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**
- Commune - Cantine - Assainissement - Lotissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Keravis, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2008, dressés par M. Yannick BOTREL, Maire. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du Receveur, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 closes

TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2009.

Le Conseil Municipal décide l'inscription au compte 7311 d'un produit global de 591 814 € et fixe les taux d'imposition pour l'année comme suit :

MOTION de SOUTIEN /

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation Foncier bâti	12.84	1 472 000	189 005
Foncier non bâti	15.70	1 094 000	171 758
Taxe professionnelle	68.43	151 500	103 671
	13.40	950 600	127 380
TOTAL			591 814

«MATERNELLES EN DANGER»

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du Collectif «Maternelles en danger». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

prend acte de la volonté du Ministre de l'Education nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

regrette que les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent systématiquement la réalité démographique de nos communes et limitent, de fait, artificiellement, la capacité d'accueil des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques, notamment celles de nos communes, sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution. Pour nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées. L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux et par la mise à disposition des écoles publiques de personnels municipaux.

demande avec le collectif

de parents, enseignants, élus de Bretagne, que tous les enfants dont les familles veulent la scolarisation dès deux ans soient accueillis en maternelle, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / VOIRIE DEFINITIVE / LOTISSEMENT DU COURJOU

Le Maire indique au conseil

municipal qu'il est souhaitable d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voirie définitive du lotissement du Courjou : consultation des entreprises (DCE, ACT) et surveillance des travaux (DET, AOR). Le devis de l'entreprise ATGT est accepté pour un montant de 5 340 € HT. :

PARTICIPATION A LA FORMATION PREMIERS SECOURS

Le conseil municipal de Bourbriac émet un avis favorable à la participation d'un montant de 11 € par enfant ayant suivi la formation aux premiers secours dispensée par la Communauté de Communes de Bourbriac. Cette somme sera versée à la Communauté de Communes de Bourbriac sur présentation de la liste des participants.

Compte rendu de la réunion du 7 mai 2009

ORDRE DU JOUR

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG ET DE L'ENTREE NORD

Dix sept cabinets ont fait acte de candidatures et trois ont été retenus pour audition. L'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres, réunie le 14/04/2009, est : l'Atelier Courchinoux, de Josselin pour un montant de 28 345.20 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE KOZ KASTELL

Trois cabinets ont été retenus pour audition. Le choix de la commission se porte sur la proposition du cabinet Horizon Paysage pour un montant de 24 810 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE

AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS A ROUDOUE

Après audition de deux cabinets la commission d'appel d'offres propose de retenir AT Ouest pour un montant de 11 541.40 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

Il est projeté d'agrandir la salle des Forges afin de réaliser un espace de stockage pour le mobilier et une nouvelle cafétéria. Après audition par la commission de deux architectes, celle-ci propose de retenir le cabinet Charles Geffroy (CAVAN) pour un pourcentage d'honoraires de 9 % et un coût de travaux estimé à 325.000 € HT. Le conseil accepte la proposition de la commission.

IMMEUBLE DE LA RUE DE L'ARGOAT : TRAVAUX DE PEINTURE DE LA CAGE D'ESCALIER

Le Maire indique que des travaux de peinture sont néces-

saires au niveau de la cage d'escalier des logements rue de l'Argoat. Le devis proposé par l'entreprise DISSERBO est de 5 616,29 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette proposition.

ACQUISITION D'UN LOCAL DE RANGEMENT POUR LES JEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le conseil municipal :décide l'acquisition d'un local de rangement pour les jeux de l'école élémentaire et de retenir l'offre de la SARL ALEXANDRE – ESPACE EMERAUDE pour un montant de 1 413.04 € H.T.

LEVER TOPOGRAPHIQUE / AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise D2L pour un montant de 640.00 € H.T.

INSPECTION DES CANALISATIONS / AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Monsieur le Maire informe

l'assemblée de la nécessité de réaliser l'inspection des canalisations avant les travaux d'aménagement de la rue de Pont Jilez. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Vidéo Injection pour un montant de 1 289.00 € H.T.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE PROFESSIONNELLE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'une tondeuse professionnelle et décide de retenir l'offre de l'entreprise Rennes Motoculture pour un montant de 25 324.00 € H.T. Cette tondeuse permet de faire du mulching et les outils sont adaptables sur la tondeuse que possède déjà le service technique de la commune et correspond mieux aux besoins des agents.

ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE DES FORGES

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des Forges et de retenir le devis de l'entreprise Thirode pour un montant de 5 273 € HT.

PLU : ADAPTATIONS A APPORTER AU PLU APPROUVE LE 27/11/2006

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise AT OUEST pour un montant de 1 750.00 € H.T.

MISE A LA COTE DE TAMPONS RUE DU TELEGRAPHE et RUE GOAS AR MOGN

Le conseil municipal décide de procéder à la mise à la cote de tampons Rue du Télégraphe et rue Goas ar Mogn. et de confier les travaux à l'entreprise HELARY :

Mise à la cote de tampons rue du Télégraphe

471.00 €

Mise à la cote de tampons rue Goas ar Mogn

1 847.00 €

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Ont été désignés

Melle LASSALLE Sandrine, Hent Garenn.

M. RANNOU Jean; Kerlec.

M. HELLEC Ronan, Lotissement Koat Liou.

Mme LANDREAU ép. DESFONTAINE Geneviève. Rue du Tumulus.

Mlle LE GONIDEC Maëla, rue de Kerjoly.

Mme ROYER, ép. ROPARS Valérie, Ty Nevez.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE ROUDOUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire présente à l'assemblée le projet de procès verbal de mise à disposition de la communauté de communes du Pays de Bourbriac par la commune de Bourbriac de locaux de Roudoué utilisés pour les activités jeunesse, enfance et petite enfance (ancienne école maternelle). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

POSE DE STORES A L'ECOLE MATERNELLE ET A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide l'installation de stores dans la classe de grande section de l'école maternelle et de retenir le devis de l'entreprise Dunet Stores pour un montant de 918.98 € H.T. avec un forfait d'installation de 65.35 € H.T.

Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009

TAXI SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de création d'une place de taxi supplémentaire par les taxis Peourou et fixe à cinq le nombre de places de stationnements de taxis admis à être exploités sur le territoire de la commune de Bourbriac.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2008 du service communal d'assainissement collectif. Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au

prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2008. Aucune observation n'est formulée.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT / SATESE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de l'environnement et de la qualité

de l'eau et conformément à l'article 73 de la loi sur l'Eau du 30 Décembre 2006, le Conseil Général des Côtes d'Armor a décidé d'apporter une aide aux collectivités éligibles au sens du décret du 26 Décembre 2007 ? Cette nouvelle convention annule et remplace le précédent «abonnement» souscrit pour le suivi du dispositif d'assainissement.

En 2009, compte tenu de la prise d'effet de cette convention au 1^{er} juillet, deux modes de facturation seront successivement appliqués :

Pour le 1^{er} semestre : utilisation des tarifs 2008, soit, pour une demi-année : $1134/2=567$ €

Pour le 2^{ème} semestre : calcul avec le nouveau barème de rémunération, en prenant en compte le coefficient tarifaire fixé à 0.45 € par arrêté du Président du Conseil général du 9 avril 2009, soit, pour une demi-année un montant de 2432 habitants $DGF*0.45/2=547.20$ €

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

CONTROLE DES RESEAUX / AMENAGEMENT DU BOURG, DE LA RUE DE L'ARMOR ET DE KERGROAS

Il s'avère nécessaire de réaliser

le contrôle des réseaux eaux usées et eaux pluviales avant les travaux d'aménagement du bourg, de la rue de l'Armor et de Kergroas. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SAUR pour un montant de 6 832.00 € H.T. .

VOIRIE DEFINITIVE DU LOTISSEMENT DU COURJOU : AVENANT N° 1

Le conseil municipal approuve l'avenant concernant des travaux complémentaires au devis de base pour la voirie du lotissement du Courjou. Le détail estimatif des offres est ainsi complété :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
Fourniture et mise en œuvre de grilles plates série chaussée	25	77.50	1 937.50
Fourniture et mise en œuvre de grilles concaves série chaussée	6	74.00	444.00
Fourniture et mise en œuvre de regards à grille en béton	31	180.50	5595.50
		Montant H.T.	7 977.00
		TVA 19.6 %	1 563.50
		Total TTC	9 540.50

ACQUISITION D'UNE AUTO-LAVEUSE POUR LA SALLE DES FORGES

Il est décidé de procéder à l'acquisition d'une auto-laveuse et de retenir l'offre de l'entreprise LE GOFF Confort, qui correspond le mieux aux besoins, pour un montant de 2 390.00 € H.T.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA STATUE SAINT PIERRE

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de res-

tauration demandés par les services de l'Etat pour la statue de Saint Pierre à la chapelle Pempinod. Le devis proposé par l'atelier de Madame Marie Soula est de 2 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les travaux de restauration proposés, sous réserve de l'obtention des subventions et sollicite l'aide financière de l'Etat (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux.

LEVER TOPOGRAPHIQUE / AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation du lever topographique en vue de l'aménagement de l'aire de jeux et de loisirs de Roudoué et de retenir l'offre de l'entreprise AT Ouest (également titulaire du marché d'étude et d'aménagement de l'aire de jeux et de loisirs), pour un montant de 980.00 € H.T.

La troupe de L'association des parents d'élèves des écoles publiques

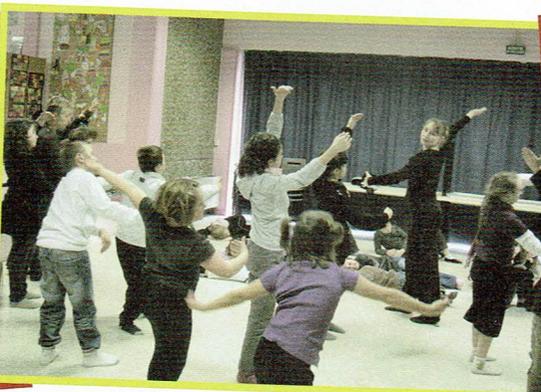


Rendez-vous à la Salle des Forges le week end des 20 et 21 mars 2010, danses de création, modern jazz, chants et saynètes seront au programme.

Alors que Bourbriac s'endort paisiblement, à compter du mois de novembre et jusque fin mars de l'année suivante, une troupe de joyeux lurons se retrouvent 2 fois par semaine, depuis la nuit des temps pourrait-on dire... Le rire est le maître mot de la troupe. Il est présent tout au long de ces 5 mois de répétition : depuis les premières

lectures qui suivent le choix de la pièce jusqu'aux représentations. Et quand le public applaudit, quelle joie pour tous les membres de la troupe ! Qui sont-ils aujourd'hui ? On retrouve **Sylvie LE BLOAS, Danielle GESTIN, Valérie BONIN, René GESTIN, Florence GUEGAN,**

Gaëtan JET, Philippe PERON, Pascal LE CAËR, Dominique BONIN, Jean-Pierre DIRIDOLLOU et Christian LE GOFF. Beaucoup les ont précédés et on ne peut les citer au risque d'en oublier. Mais le public fidèle se souvient toujours d'eux et c'est là la plus belle des récompenses.

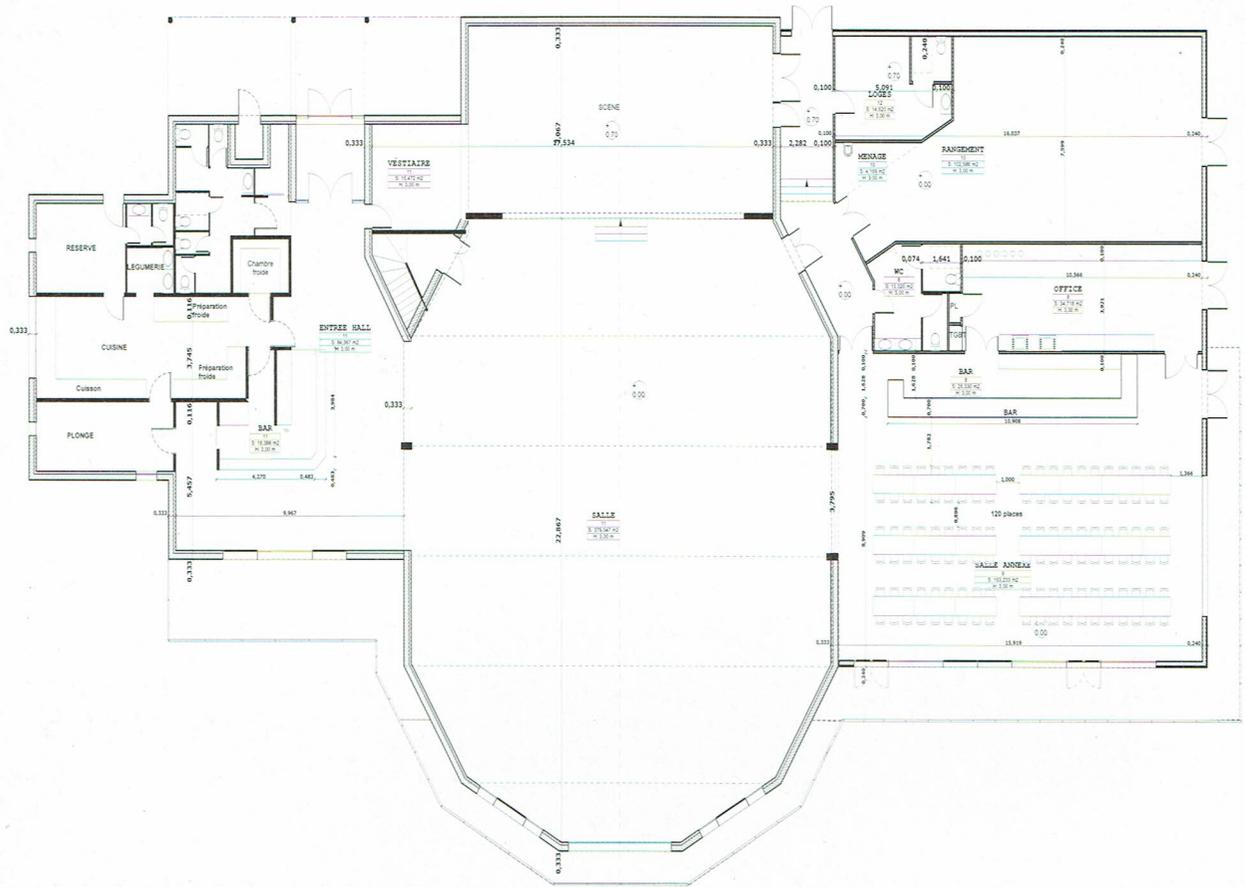


Le mois de mars constitue, chaque année, un moment fort pour les élèves des écoles publiques, à l'occasion du spectacle organisé par l'Association des parents d'élèves.

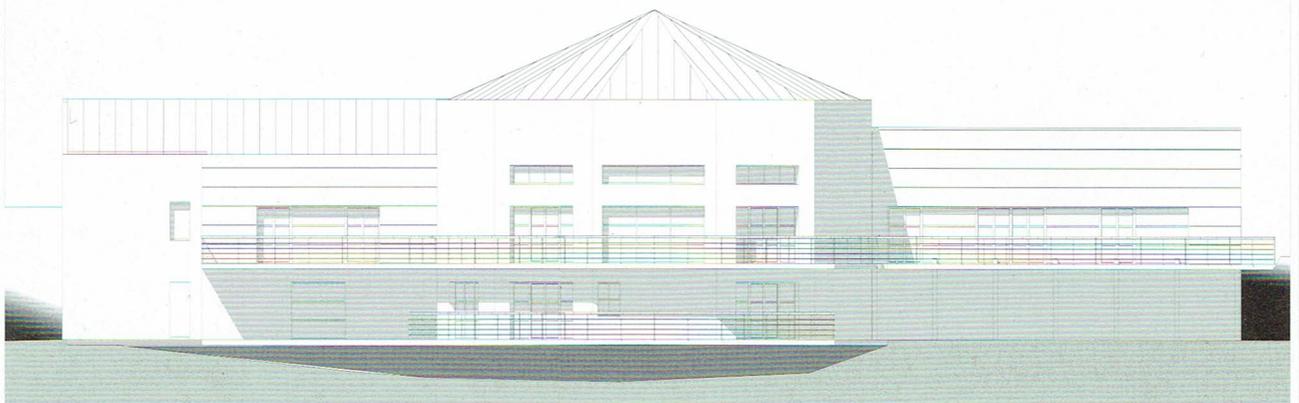
Une belle opportunité est alors donnée aux enfants de finaliser bon nombre d'apprentissages relevant du domaine artistique. De la création des décors, à la mise en scène des choré-

graphies en passant par la mémorisation et la mise en voix de chants tous plus riches et variés les uns que les autres, chaque élève, de la petite section au collège marque cet évènement

de son empreinte personnelle. L'investissement et le plaisir manifestés par les élèves nous disent chaque jour combien de telles manifestations ont leur raison d'être.



PLAN PROJET



FAÇADE PROJET

AGENCE CHARLES GEFFROY-ARCHITECTE DESA-SARL
VALLEE DU RU
22140 CAVAN

ECH:1/100

SALLE DES FORGES DE BOURBRIAC/PLAN ETAT FUTUR



La Salle de la Vallée des Forges a été inaugurée en 1992.

Voilà bientôt 20 ans qu'elle accueille mariages, réunions d'associations en tout genre, repas, bals, lotos, assemblées, etc.

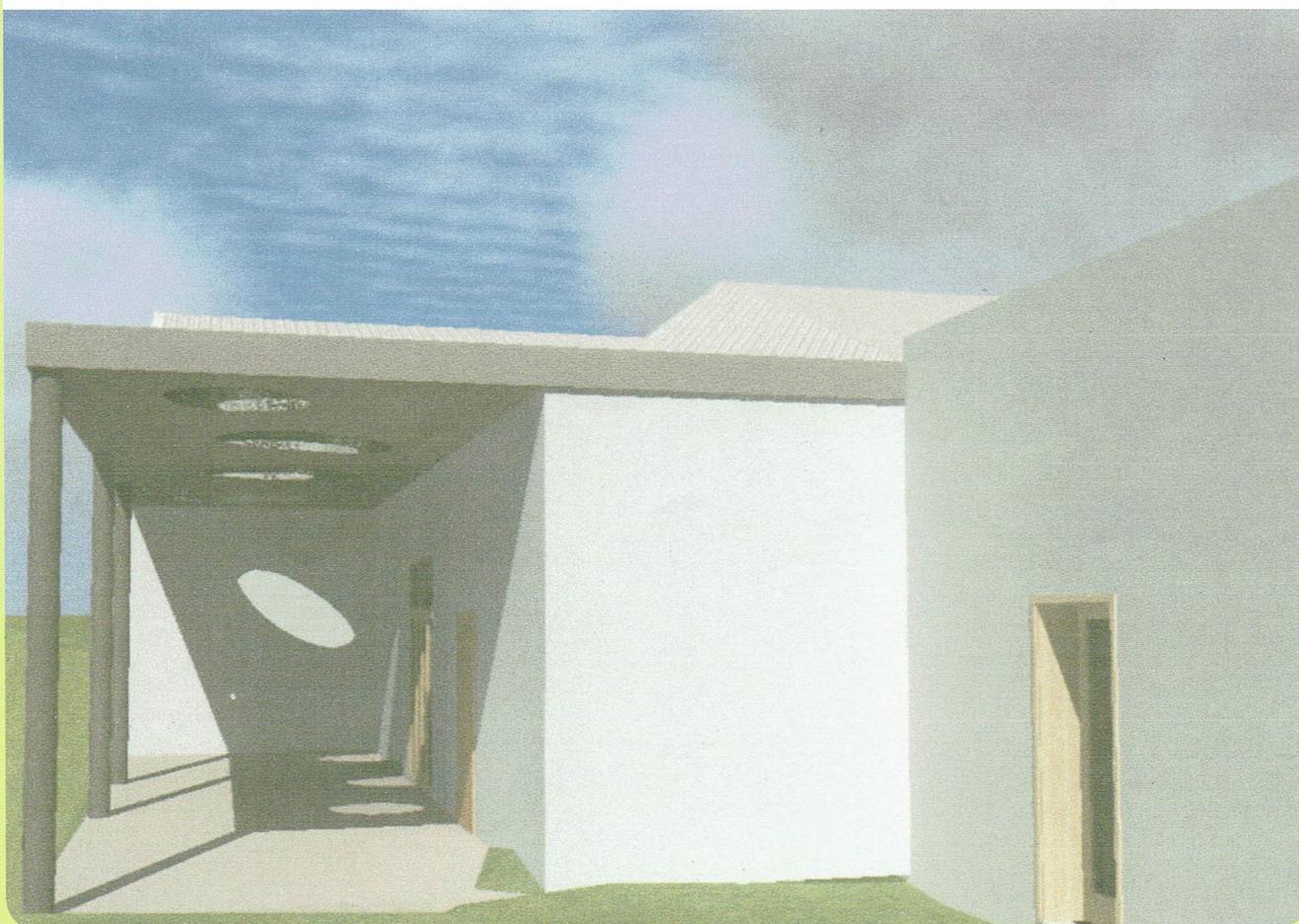
Après un premier programme de rénovation réalisé en 2007

(réfection des revêtements muraux) et en 2008 (changement du parquet, acquisition de tables rondes, aménagement du parking et installation d'une passerelle), il devenait indispensable de procéder à un agrandissement au même niveau que la salle pour accueillir un local de rangement, une loge et une

cafétéria avec office attenant.

Par ailleurs, ces travaux permettront de reconfigurer les cuisines en les rendant plus fonctionnelles.

Les travaux devraient débuter au mois de Mai et se terminer en avril 2011.



La troupe de St-Briac

La troupe Saint Briac organise des séances théâtrales pour tous chaque année à Bourbriac et Saint Connan.

La troupe Saint Briac a pris la suite de la troupe paroissiale créée avant 1957 avec comme acteurs :

Yves LOZAHIC, André TREMEL, René LE GUILCHER, Yves BOURLES, Louis JOUAN, Michel RIVOALAN, Annick DERRIEN, Jeanine JOUAN, Marie-France LE COCQUEN.

Cette troupe était dirigé par l'Abbé BARZIC, puis l'Abbé LE SAINT et l'Abbé FEUTREN.

La troupe a été reprise par Monique LE BARS lorsqu'elle est arrivée à la direction de l'école de SAINT-BRIAC.

Sylvie ASENJO lui a succédé pour poursuivre le choix et l'organisation de ces soirées théâtrales, jusqu'à l'année dernière, mais reste toujours actrice, puis les parents d'élèves acteurs et souf-

fleurs ainsi que les personnes extérieures à l'école faisant partie de la troupe qui assurent le bon fonctionnement de cette dernière.

De nombreux acteurs se sont succédé tout au long de ces années : Marie-Annick GARZUEL, Gaby DESFONTAINES, Maurice DESMARTIN, Loïc ANDRE, Jean-François et Sylvie ASENJO, Anne-Marie LE HEGARAT, Hervé DERRIEN, Monique LE BARS, Patrick LE MORELLEC, Yvonne PHILIPPE, Odile SANNIER, François BOULANGER, Jean-Luc HERVE, Hervé MOËL, Marie-Chantal LEMEN, Isabelle CAPITAINE, Loïc LE DIOURON, So-



phia PINSON, Jeanine CORSON, Myriam LE NEINDRE, Guy DIRIDOLLOU, Jean Pierre DIRIDOLLOU, Morgan LE HOUEROU, Eric et Maryaline THOMAS, Jérôme CONNAN, Bruno TOUZE, Sophie MICHEL, Sophie STEUNOU, Romain ASENJO et Franck COATRIEUX.

Sans oublier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de ses séances :

- Loïc LE MEN, à la technique depuis 12 ans,
- Xavier THEPAULT et Solenn LAVENANT les souffleurs et maquilleurs.

La troupe joue particulièrement des comédies en 3 actes, nous retiendrons entre autres «Pépita», «un ménage en or», «j'y suis, j'y reste», «le coussin de la Pompadour», «fille au pair», et «kit ou double».

Ils seront de retour sur les planches les 6 et 7 mars 2010 à Bourbriac puis plus tard à Saint Connan le vendredi 2 avril.



ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LACROIX Signalisation pour un montant de 1 137.50 € H.T.

CHANGEMENT DE TROIS PORTES A L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au changement de trois portes à l'atelier communal. Deux entreprises ont été contactées, un seul devis est parvenu en mairie. Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir

l'offre de l'entreprise KERAVIS Olivier, pour un montant de 5 895.00 € H.T. M Daniel Keravis n'a pas pris part à la délibération et au vote et a quitté la salle.

ACQUISITION DE TABLES ET CHAISES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Considérant l'augmentation de l'effectif à la rentrée 2009/2010, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de tables et de chaises pour l'école élémentaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de tables

et de chaises pour l'école élémentaire pour un montant TTC de 2 467.20 €.

DEMOLITION DU BLOC SANITAIRE DE L'AIRE DE REPOS DES FORGES

Accord unanime du conseil municipal pour la démolition de ce bloc sanitaire

MISE A LA COTE DE TAMPONS : RUE DE L'ARMOR

Il est décidé de procéder à la mise à la cote de tampons Rue de l'Armor selon le devis de l'entreprise HELARY d'un montant de 4 208 €.

Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2009

ORDRE DU JOUR

MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION S.P.S. : TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

Le conseil municipal décide de retenir

Pour la mission de contrôle technique l'offre de l'entreprise DEKRA pour un montant de 3 400 € H.T.

Pour la mission S.P.S. l'offre de l'entreprise SOCO-TEC pour un montant de 2 196.00 € H.T

TRAVAUX EGLISE DE BOURBRIAC – programme 2009 – demande de subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux urgents à réaliser sur l'église de Bourbriac au cours de l'année 2009 et signalés par l'architecte des Bâtiments de France concernant la couverture, la menuiserie et la maçonnerie.

Travaux couverture : entreprise DAVY
19 912.74 € H.T.

Travaux menuiserie : entreprise SIMON
3 595.00 € H.T.

Travaux maçonnerie : entreprise LEFEVRE
5 273.64 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve les travaux proposés pour un montant HT de 28 781.38 € et sollicite l'aide financière de l'Etat (culture), du Conseil Régional et du Conseil Général des Côtes d'Armor, pour le financement de ces travaux.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE

Le conseil municipal décide la réalisation de l'aménagement de la cour de la mairie en enrobé et retient l'offre de l'entreprise SPTP pour un montant de 4 197.30 € H.T.

SAMAD : DEFICIT DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande présentée par Monsieur le Président du SAMAD de prise en charge du déficit du service de portage de repas à domicile. La proposition faite est une participation des communes concernées au prorata du nombre de repas livrés dans chaque commune.

La participation demandée à la commune de Bourbriac s'élève à 3 994.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la prise en charge du déficit du service de portage de repas à domicile.

CONVENTION D'OBJECTIFS : PASSEPORT JEUNES «TI' PASS»

Le Département des Côtes d'Armor a mis en place, à la rentrée scolaire 2008-2009, un dispositif dénommé «Ti' Pass». Il vise à favoriser financièrement l'accès des jeunes à l'offre culturelle et sportive. Il est proposé aujourd'hui de signer

une convention avec le Conseil Général afin que les jeunes puissent utiliser ce dispositif dans le cadre des activités de la bibliothèque ou des associations sportives et culturelles communales. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour le public concerné le Conseil Municipal approuve la signature de la convention avec le Conseil Général et avec les prestataires locaux.

CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – ENQUETE PUBLIQUE -

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'enquête commodo et incommodo ouverte sur la commune de BOURBRIAC, projet présenté par la SARL Pompes Funèbres PEUROU en vue de création d'une chambre funéraire, au lieu-dit «Kergroas» à Bourbriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet le vote suivant

FAVORABLE 16 voix, DEFAVORABLE 1 voix, BLANC 2 voix.

RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

Le conseil municipal décide la restauration de 10 registres d'Etat Civil de la commune et de retenir l'offre de l'entreprise SEDI pour un montant de 4 167.60 € T.T.C.

VŒU EN FAVEUR DE LA REUNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE

Le Gouvernement a lancé une réflexion sur l'organisation territoriale et le Parlement va être saisi de projets de lois à ce sujet.

considérant la nécessité de prendre en compte les aspirations des populations et de permettre l'émergence de régions puissantes s'appuyant sur un réseau territorial cohérent,

considérant l'importance des échanges et des partenariats (économiques, culturels, touristiques...) entre la Région Bretagne et la Loire-Atlantique qui témoignent d'une identité et d'une culture partagées et l'appar-

tenance historique de ce département à la Bretagne

le vœu du Conseil Général de Loire-Atlantique du 22 juin 2001,

Les motions du Conseil Régional de Bretagne notamment celle du 8 octobre 2004 et celle du 24 octobre 2008, Les vœux comparables votés par de nombreux conseils municipaux (Redon, Lorient, Rennes Cléguérec, Moëlan, Guingamp, Lanloup, Pontivy etc...),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Affirme son adhésion à l'idée de réunir la Loire-Atlantique à la région Bretagne

Soutient toutes les démarches nécessaires auprès du Gouvernement et du Parlement pour obtenir l'organisation dans le département de la Loire-Atlantique d'une part, sur le territoire de la Région Bretagne administrative actuelle d'autre part, d'une consultation populaire en vertu de l'article 72-1 de la Constitution précédée d'un débat ouvert à tous.

Compte rendu de la réunion du 30 octobre 2009

ORDRE DU JOUR

LOGICIEL CADASTRE : REPLACEMENT LICENCE MONOPOSTE POUR LICENCE FLOTTANCE

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise GESCAD pour un montant de 789.36 € T.T.C.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CDC : PROPOSITION DE TRANSFERT DES COMPÉTENCES DE L'OFFICE DE TOURISME

À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BOURBRIAC

Le Conseil Municipal de BOURBRIAC, par 17 pour et 1 abstention :

1. Donne son accord quant au transfert à la Communauté de Communes de Bourbriac, à compter du 1^{er} janvier 2010, des compétences communales se rapportant précédemment à l'Office de Tourisme associatif de Bourbriac,

2. Valide en conséquence la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac comme suit :

I – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

2^{ème} groupe : Actions de développement économique Développement et promotion touristiques :

Actions de promotion et de communication touristiques, Accueil et information des visiteurs,

Animation touristique, culturelle ou festive du territoire, Contribution à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales,

Appui au Pays touristique «Terre d'Armor» et coordination des actions conjointes à la Communauté de communes, au Pays touristique et aux autres acteurs de la filière,

Relations avec les instances départementales et régionales en charge du tourisme.

3. En conséquence, propose l'annulation du texte antérieur des statuts : «*Appui au Pays Touristique Terre d'Armor et à l'Office de Tourisme de Bourbriac pour le développement de l'activité touristique.*»

ANCIEN PRESBYTERE

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la destination du bâtiment de l'ancien presbytère, rue du Télégraphe. Ce bâtiment a été rendu par la paroisse. Considérant que la commune n'a pas la nécessité d'utiliser ces locaux le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le mettre en vente.

BATIMENT DE ROUDOUE

La commune et la communauté de communes se partagent ce bâtiment pour des activités associatives et des activités du service enfance jeunesse. Une décision sera prise en concertation avec la communauté de communes. Le conseil souhaite connaître le coût exact des travaux à réaliser en cas de rénovation.

AMENAGEMENT DE L'ACCES DU BASSIN DE RETENTION

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'aménagement

de l'accès du bassin de rétention au Courjou. et décide, de retenir l'offre de l'entreprise HELARY pour un montant de 2 768.38.€ T.T.C.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ – APPROBATION DE L'AVANT PROJET

Le Conseil Municipal valide le dossier «*avant-projet*», établi par l'entreprise D2L BETALI, pour l'aménagement de la rue de Pont Jilez. pour un montant prévisionnel de 174 718.50€ HT soit 208 963.33 € T.T.C.

Le conseil municipal

1. Sollicite les aides financières éventuelles,
2. S'engage à financer par emprunt ou sur fonds propre la part contributive de la dépense,
3. Décide de lancer la consultation des entreprises,

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2008 du service public «*alimentation en eau potable*» établi par le Syndicat d'Eau de Kerauffredou.

Ce rapport a pour but de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2008.

Aucune observation n'est formulée.

BRANCHEMENTS D'EAU / AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de 7 branchements d'eau pour l'aménagement de la rue de Pont Jilez et décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'en-

treprise SAUR pour un montant de 5 089.77 € H.T.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – HAMEAUX DE SAINT HOUARNEAU, PEN AR VERN ET COSQUER DANOUET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 septembre 2008 l'assemblée avait adopté le dossier «*avant-projet*», établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre du programme 2009 pour la réalisation de l'assainissement des hameaux de Saint-Houarneau, Pen ar Vern et de Cosquer Danouët.

Les réponses aux demandes de subventions sollicitées pour le projet sont les suivantes :

- **Agence de l'eau :** néant
- **Conseil Régional** néant
- **Conseil Général** 195 000 €

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer définitivement sur le projet.

Le Conseil Municipal considérant que sans les subventions l'incidence financière de ces travaux sur le budget assainissement serait insupportable pour son équilibre, par 17 voix pour et 1 voix contre décide d'abandonner le projet de l'assainissement des hameaux de Saint-Houarneau, Pen Ar Vern et de Cosquer Danouët.

VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION : ADDITIF AU PLAN D'EPANDAGE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'additif au plan d'épandage pour la valorisation agricole des boues de la station d'épuration. Et décide, à l'unanimité, de retenir l'offre

de l'entreprise VALBE pour un montant de 2 401.52.€ T.T.C.

TABLEAU DES EFFECTIFS - COMMUNE DE BOURBRIAC

Le conseil municipal, considérant la surcharge de travail liée à l'extension de la bibliothèque, à l'augmentation de fréquentation, à l'augmentation des heures d'ouverture au public, à la mise en place de l'espace jeux de société ainsi que les besoins occasionnels de mission de remplacement dans les différents services de la commune, décide de créer un poste d'adjoint technique de

2ème classe à temps non complet (21H) qui est actuellement occupé par un agent vacataire.

CONVENTION / ENFANT SCOLARISE DANS UNE ECOLE SPECIALISEE DE GUINGAMP et LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de convention avec la commune de Guingamp relative à un enfant de Bourbriac scolarisé dans une classe spécialisée et à la restauration scolaire.

ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'un souffleur pour le service technique et décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Rennes-Motoculture pour un montant de 584.45 € H.T.

TRAVAUX D'ENROBE

Le Maire présente à l'assemblée le devis du Parc du Légué concernant des travaux d'enrobé de voirie. La proposition est la suivante :

Désignation	Montant.TTC.
Parking du foyer logement	5 007.76
Kerleign	1 053.30
Koat Men	119.07
Point d'arrêt Tanouédou	368.55
Pors An Pantier	1 995.75
Total TTC	8 544.43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les travaux d'enrobé et émet un avis favorable au devis ci-dessus .

Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2009

EGLISE : TRAITEMENT FONGICIDE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de traitement fongicide nécessaire à la suite de l'apparition localisée de mûrle dans l'église. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise TRAIT'BOIS pour un montant de 500.00.€ HT.

CHAPELLE SAINT HOUARNEAU : REPRISE DE MACONNERIE

Le conseil municipal : émet un avis favorable à la reprise de la maçonnerie de la fenêtre cintrée de la chapelle

St Houarneau. Et retient l'offre de l'entreprise JEGOU Dominique de Bourbriac pour un montant de 1 260.00.€ HT.

TOITURE DU CLUB DES ANCIENS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réfection du faîtage de la toiture des locaux du club des anciens. Les travaux seront confiés à l'entreprise David Guillerm de Bourbriac.

BOULODROME : REALISATION D'UN ENROBE RUE DE GOAS AR

MOGN : MODIFICATION DU TROTTOIR

Le conseil municipal décide la réalisation d'un enrobé au boulodrome la modification du trottoir rue de Goas Ar Mogn et retient l'offre de l'entreprise HELARY, pour les deux projets, pour un montant de 2 759.00 € H.T.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'ouverture des plis pour les travaux cités en

objet. L'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres réunie le 03/12/2009, est SATP pour un marché global de 147 137.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition de la commission

LOTISSEMENT DE KOAT LIOU : CHANGEMENT GRILLE EAU PLUVIALE

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de cet enrobé et décide de retenir l'offre de l'entreprise Frans Bonhomme pour un montant de 2 784.90 € H.T.

REPARATION DE POTEAUX D'INCENDIE

Certains poteaux d'incendie sont à rénover. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SAUR pour un montant de 3 498.44.€ HT.

LOCATION GARAGE COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe le loyer du garage communal situé rue de l'Armor à Bourbriac à 240 € / an à compter du 1^{er} janvier 2010 avec une révision annuelle fixée selon l'indice de révision des loyers.

VENTE D'UN LOT DE PEUPLIERS

La commune est propriétaire d'un bois dans lequel se trouvent des peupliers dont certains commencent à tomber. Deux entreprises ont fait une proposition pour l'exploitation de ce bois : abattage,

débardage des arbres et plantation de nouveaux plants. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROTECH EMBALLAGE pour un montant de 9 000.00 € H.T.

COLLEGE JULES FERRY

Accord pour la participation de la commune au séjour des 6ème à Pléneuf Val André. Cette demande sera vue lors de l'étude des demandes de subventions 2010.

ANCIENNE PERCEPTION

Accord pour la mise à disposition à l'association de la Courte Echelle de l'ancien local perception rue de l'Armor pour l'activité informatique

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Le Conseil Municipal arrête le programme de voirie de l'année 2010 qui sera réalisé par le Parc de L'Equipement (DDE) pour un montant global de 109 896 €.

Les voies communales suivantes seront rénovées :

VC de Koat Liou à Kerichenou
 VC de Cosquer au Bot Village du Bot
 VC du Carrefour du Sullé à Langoat Dour
 VC de Mery Langoat à Langoat
 Village du Scoassel
 VC du Corong à Kerlec
 Village de Koat Huellan
 VC village du Hars

Carrefour Kerborn vers carrefour Leindevet
 Village de Logoray et le carrefour
 Village des Quatre Vents
 VC village de Ty Nevez Mouric

AUDIT – ASSURANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 février 2006, l'assemblée avait décidé de réaliser un audit des assurances de la commune. Les contrats arrivant à échéance fin 2010, le cabinet qui avait réalisé cet audit a transmis une offre pour accompagner la commune. Cette offre se décompose de la façon suivante : rapport d'audit, cahier des charges et appel d'offres puis analyse des offres. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'intervention du cabinet d'audit en assurances et décide de retenir l'offre de l'entreprise FB Conseil au prix de 1 400 € HT.

GOAS AR MOGN : POSE D'UN REGARD

La commune a posé voici 25 ans une canalisation dans une propriété privée créant par la même une servitude. Celle-ci ayant entraîné une dégradation des lieux il est nécessaire de procéder à la pose d'un regard. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LOMBARDET de Bourbriac pour un montant de 2 199.00.€ HT.

Tous au numérique



LA TELE TOUT NUMERIQUE ARRIVE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La Bretagne est la quatrième région à passer à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son, encore faut-il s'y préparer !

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télévisions bleue et rouge de la campagne «tous au numérique»... elles s'installent chez nous ! Le 8 juin 2010, en Bretagne, la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter et être remplacée par une diffusion exclusivement numérique de la télévision. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est prête pour le numérique, au risque de ne plus recevoir la télévision au moment de l'arrêt de l'analogique.

Antenne râteau

l'ensemble des foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, et seulement ces six chaînes, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 juin 2010, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT, ADSL, Satellite ou encore câble). Inutile de changer de téléviseur. Tout appareil disposant d'une prise péritel peut recevoir un adaptateur.

Vous avez un doute ? Si vous voyez des bandeaux d'information passer sur votre télé («*Equipez-vous impérativement pour le passage à la télé tout numérique avant le 8 juin 2010. Infos au 0970 818 818* ou www.tousaunumerique.fr*»), c'est que vous recevez le signal analogique : il est temps de vous équiper !

Entre la TNT, le satellite, l'ADSL et le câble, les options ne manquent pas. Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) s'engagent à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance «tous au numérique». Ils sont reconnaissables grâce à un label «*Professionnel agréé - tous au numérique*». La liste des professionnels engagés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel de «tous au numérique» (0970 818 818*).

Habitat collectif ou individuel ?

Des aides financières et techniques Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles aux foyers

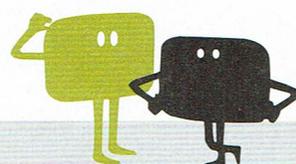
Des aides financières et techniques

Des aides financières et techniques Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, ac-

cessibles aux foyers exonérés de redevance, sous condition de ressources : une aide de 25 € pour adapter son équipement, et une aide à l'antenne de 120 € pour les foyers qui devraient en changer ou la réorienter.

Par ailleurs, pour tous les foyers qui ne seraient pas couverts par la TNT hertzienne, une aide à la parabole de 250 € peut être attribuée. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Enfin, une aide technique à l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%. Sur simple demande au centre d'appel*, une personne formée par France Télé Numérique se déplacera à domicile pour brancher et régler l'adaptateur. Pour les bénéficiaires, une seule chose à faire : acquérir l'adaptateur ! Pour plus d'information, le site internet www.tousaunumerique.fr et le centre d'appel 0970 818 818, ouvert du lundi au samedi de 8h à 21h, sont à votre disposition. Vous pourrez ainsi tout savoir sur le passage à la télé tout numérique : les modalités, le calendrier et les aides !

* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*



Les ordures ménagères



INFO pour les communes collectées en porte à porte (bourg)

A compter du mois de mars, les agents de collecte OM, colleront des autocollants sur les sacs et/ou conteneurs (modèle ci-dessous) si les poubelles contiennent

autre chose que des ordures ménagères (emballages recyclables voir des encombrants). ces sacs et/ou conteneurs ne seront plus ramassés.



SACS OU CONTENEURS NON COLLECTÉS

ils contiennent :

- 🗑 Des emballages recyclables (papier, verre, plastique...) À envoyer aux éco-points
- 🗑 Des déchets autres que des ordures ménagères À envoyer à la déchèterie

Pour plus de renseignements, téléphoner à la Communauté de Communes 02 96 43 60 11

Forum des associations

Date à retenir

Samedi 4 septembre 2010

La première édition s'est déroulée le Samedi 5 septembre dernier dans les locaux de Koz Kastell et a réuni la douzaine d'associations sportives et culturelles que compte la Commune totalisant plus de 20 disciplines et d'activités.

Le succès de cette journée encourage la commission municipale «Sports, Culture et Vie Associative» à organiser la 2^{ème} édition le samedi 4 Septembre 2010 dans les mêmes locaux.



Salles de la Vallée des Forges

Planning 2010

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN		
V	1		L	1		L	1		J	1		S	1	Loto	M	1	
S	2		M	2		M	2		V	2		D	2	Bal	M	2	
D	3		M	3		M	3	Don du sang	S	3	Repas	L	3		J	3	
L	4		J	4		J	4		D	4	Bal	M	4		V	4	
M	5		V	5		V	5		L	5		M	5		S	5	
M	6		S	6	Repas	S	6	Théâtre	M	6		J	6		D	6	
J	7		D	7		D	7	Théâtre	M	7		V	7		L	7	
V	8	Vœux	L	8		L	8		J	8		S	8		M	8	
S	9		M	9		M	9		V	9		D	9	Bal	M	9	
D	10	Loto	M	10		M	10		S	10		L	10		J	10	
L	11		J	11		J	11		D	11	Bal	M	11		V	11	
M	12		V	12		V	12	Repas	L	12		M	12		S	12	
M	13		S	13		S	13	Loto	M	13		J	13	Loto	D	13	
J	14		D	14		D	14		M	14		V	14		L	14	
V	15		L	15		L	15	Bal	J	15		S	15		M	15	
S	16	Loto	M	16		M	16		V	16		D	16	Bal	M	16	
D	17	Bal	M	17		M	17		S	17		L	17		J	17	
L	18		J	18		J	18		D	18	Bal	M	18		V	18	
M	19		V	19		V	19		L	19		M	19		S	19	
M	20		S	20	Repas	S	20	Théâtre	M	20		J	20		D	20	
J	21		D	21	Bal	D	21	Théâtre	M	21		V	21		L	21	
V	22		L	22		L	22		J	22		S	22		M	22	
S	23		M	23		M	23		V	23		D	23	Bal	M	23	
D	24	Bal	M	24		M	24		S	24		L	24		J	24	
L	25		J	25		J	25		D	25	Bal	M	25		V	25	
M	26		V	26		V	26		L	26		M	26		S	26	
M	27		S	27		S	27		M	27		J	27		D	27	
J	28		D	28	Bal	D	28	Bal	M	28		V	28		L	28	
V	29					L	29		J	29		S	29		M	29	
S	30					M	30		V	30		D	30	Bal	M	30	
D	31	Bal				M	31					L	31				

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE				
J	1		D	1	Mariage	M	1	Don du sang	V	1		L	1		M	1
V	2		L	2		J	2		S	2		M	2		J	2
S	3	Mariage	M	3		V	3		D	3	Bal	M	3		V	3
D	4	Mariage	M	4		S	4		L	4		J	4		S	4
L	5		J	5		D	5	Bal	M	5		V	5		D	5
M	6		V	6		L	6		M	6		S	6		L	6
M	7		S	7	Mariage	M	7		J	7		D	7		M	7
J	8		D	8	Mariage	M	8		V	8		L	8		M	8
V	9		L	9		J	9		S	9		M	9		J	9
S	10	Mariage	M	10		V	10		D	10		M	10		V	10
D	11	Mariage	M	11		S	11		L	11		J	11	Repas	S	11
L	12		J	12		D	12	Bal	M	12		V	12		D	12
M	13		V	13		L	13		M	13		S	13	Repas	L	13
M	14		S	14	Mariage	M	14		J	14		D	14	Bal	M	14
J	15		D	15	Mariage	M	15		V	15		L	15		M	15
V	16		L	16		J	16		S	16	Repas	M	16		J	16
S	17		M	17		V	17		D	17	Bal	M	17		V	17
D	18	Bal	M	18		S	18		L	18		J	18		S	18
L	19		J	19		D	19		M	19		V	19		D	19
M	20		V	20		L	20		M	20		S	20		L	20
M	21		S	21	Mariage	M	21		J	21		D	21		M	21
J	22		D	22	Mariage	M	22		V	22		L	22		M	22
V	23		L	23		J	23		S	23		M	23		J	23
S	24	Mariage	M	24		V	24		D	24	Bal	M	24		V	24
D	25	Mariage	M	25		S	25		L	25		J	25	Repas	S	25
L	26		J	26		D	26	Bal	M	26		V	26		D	26
M	27		V	27		L	27		M	27		S	27		L	27
M	28		S	28	Mariage	M	28		J	28		D	28	Bal	M	28

Les bénévoles de la bibliothèque municipale

Depuis sa création en 1997, la bibliothèque municipale n'aurait pu fonctionner sans la présence des bénévoles qui donnent de leur temps.

Aux côtés des deux salariées

de la commune, Evelyne André, Monique Bataille, Yvette Conan-Lamotte, Dominique Georgelin, Ernesto Izquierdo, Hélène Lassalle et Marie-José Le Jan travaillent dans la bonne

humeur et accueillent les lecteurs avec une grande convivialité. Qu'ils soient en activité ou non, ils sont toujours fidèles au poste. Ils se relaient lors des heures d'ouverture au public.

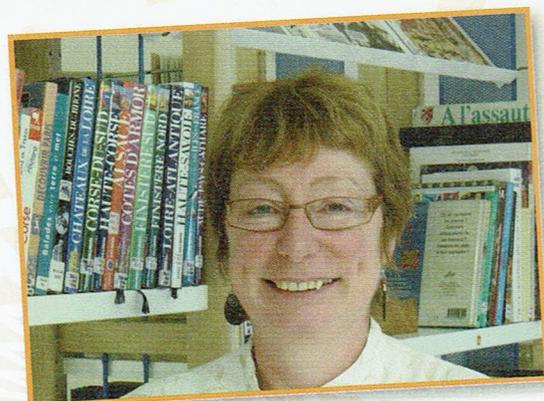
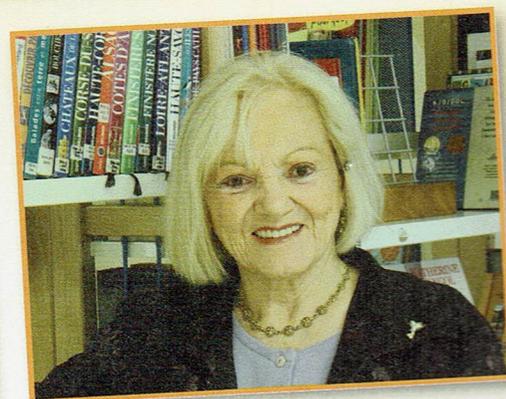
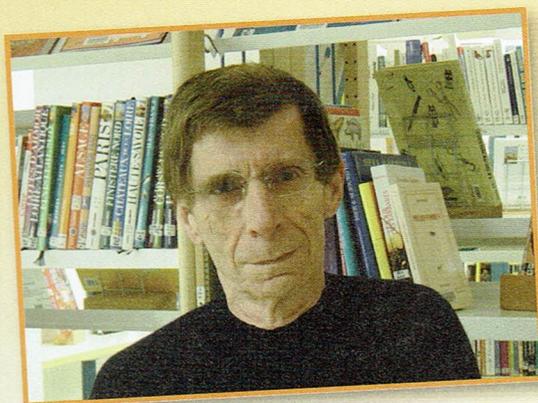
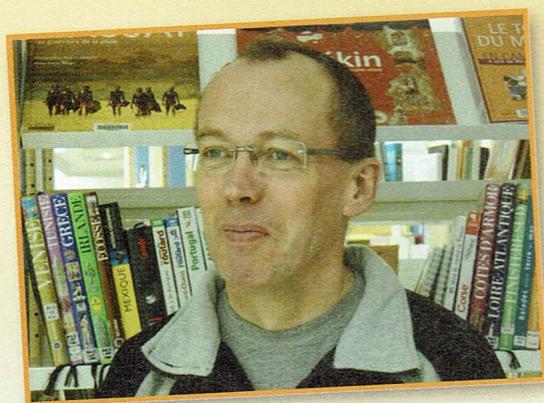
Horaires d'ouverture au public

Mardi : 9h30 à 11h30

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 16h à 19h

Samedi : 10h à 12h



Bourbriac

sous la neige...

